

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-09

Date de la convocation
26 juin 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le quatre juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON
Mme Maguy FOULTIER qui a donné pouvoir à M Frédéric GIRODET

Absents excusés sans pouvoir

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Objet : Subvention feu d'artifice

Suite à la proposition de la commission sports et associations, il est proposé de verser une subvention de 1 700.00€ au comité des fêtes pour le feu d'artifice du 8 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après avis de la commission des sports et associations, décide, à l'unanimité :

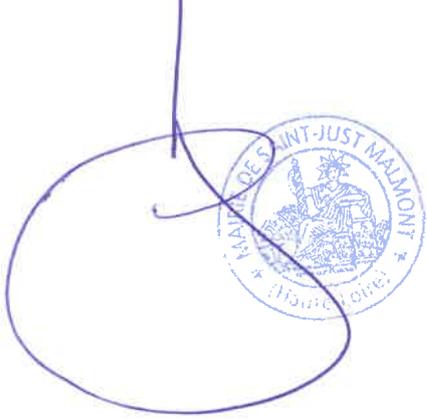
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 700.00€ au Comité des Fêtes de Saint Just-Malmont au titre de la participation aux frais du feu d'artifice organisé à l'occasion de la fête d'été du 8 juin 2024.
- **DE PRECISER** que la subvention sera mandatée à l'article 6574 sur le budget communal 2024.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de procéder au versement de la subvention.

AR Prefecture043-214302051-20240704-DCM240709-DE
Reçu le 11/07/2024

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 4 Juillet 2024

Le Maire
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mélanie PICHON



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pichon', is written above the official seal.

AR Prefecture

043-214302051-20240704-DCM240709-DE
Reçu le 11/07/2024